

DEC180270DR10

Décision portant nomination de Mme Tania Steffan aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant création de l'unité mixte UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) et nommant M. Yves Mély en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Tania Steffan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Tania Steffan, technicienne, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Tania Steffan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Tania Steffan est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Yves Mély



Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Visa du Président de l'Université de Strasbourg




Michel DENEKEN